

L'ADEME dresse un bilan 2016 riche et efficace pour la transition énergétique

Créée il y a maintenant 25 ans, l'ADEME est un acteur incontournable de la Transition énergétique et écologique. En 2016, l'Agence a continué de le démontrer en œuvrant pour atteindre les objectifs fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte tant sur sa nouvelle mission – le gaspillage alimentaire – que ses missions historiques. Le rapport annuel 2016 en témoigne, et présente quelques belles réalisations au service de cette ambition écologique.

Le gaspillage alimentaire : une sensibilisation sur tous les fronts et tous les acteurs

L'ADEME s'est pleinement investie dans cette nouvelle mission, tant sur l'amélioration des connaissances, que sur la sensibilisation des publics et l'accompagnement des acteurs.

- ✓ L'agence a réalisé **une étude inédite faisant l'état des lieux précis des pertes et gaspillages alimentaires à toutes les étapes de la chaîne** : de la production à la consommation, ce sont 10 millions de tonnes de produits qui sont perdus et gaspillés pour l'alimentation humaine par an en France. Ce premier constat a mis en lumière l'ampleur du phénomène, qui ne concerne pas seulement les consommateurs.
- ✓ Fort de ces chiffres, **une opération pilote a été menée avec de grandes enseignes de la distribution** permettant d'identifier des pistes pour réduire rapidement les pertes de nourriture et faire des économies : 300 000 tonnes de denrées pourraient être préservées par la grande distribution avec quelques actions simples, soit une économie de 700 millions d'euros.
- ✓ Soucieuse de sensibiliser tous les acteurs, **une grande campagne de sensibilisation « ça suffit le gâchis » a été lancée** et invite chacun, ménages et professionnels, à adopter des gestes anti-gaspi, en mettant en valeur les initiatives qui marchent et sans culpabiliser les consommateurs.

Croissance verte : accompagner l'emploi & soutenir l'innovation

L'ADEME en est convaincue : la transition énergétique est une opportunité de croissance économique et de création d'emplois. Le développement des filières d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique se traduirait **par une progression du PIB de près de 4%, la création de l'ordre de 900 000 emplois et une augmentation du pouvoir d'achat des ménages d'ici 2050**, selon les travaux prospectifs publiés en 2016 par l'Agence.

Aller vers une économie décarbonée implique **de stimuler l'innovation et les investissements, avec des dispositifs adaptés, tels que le Programme d'Investissements d'avenir**. En 2016, ce sont par exemple **175 petites entreprises qui ont été soutenues via les Initiatives PME, permettant d'avancer vers la technologie de demain et de générer des emplois**. Les soutiens financiers ont également concerné les jeunes pousses comme les grandes entreprises françaises, sur des sujets aussi divers que l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, l'économie circulaire, les réseaux électriques intelligents ou encore la mobilité.

Transition énergétique : la clé des territoires

La transition énergétique s'ancre dans les territoires, et l'ADEME les accompagne dans leurs nouvelles compétences dans l'énergie et l'économie circulaire, avec la signature des premiers contrats d'objectifs de développement régional de l'économie circulaire (CODREC), tout en soutenant les investissements.

Les énergies renouvelables restent une priorité. Ainsi, le Fonds chaleur, géré par l'Agence, a permis d'accélérer le développement des réseaux de chaleur avec le déploiement de 197 km de réseau dans toute la France.

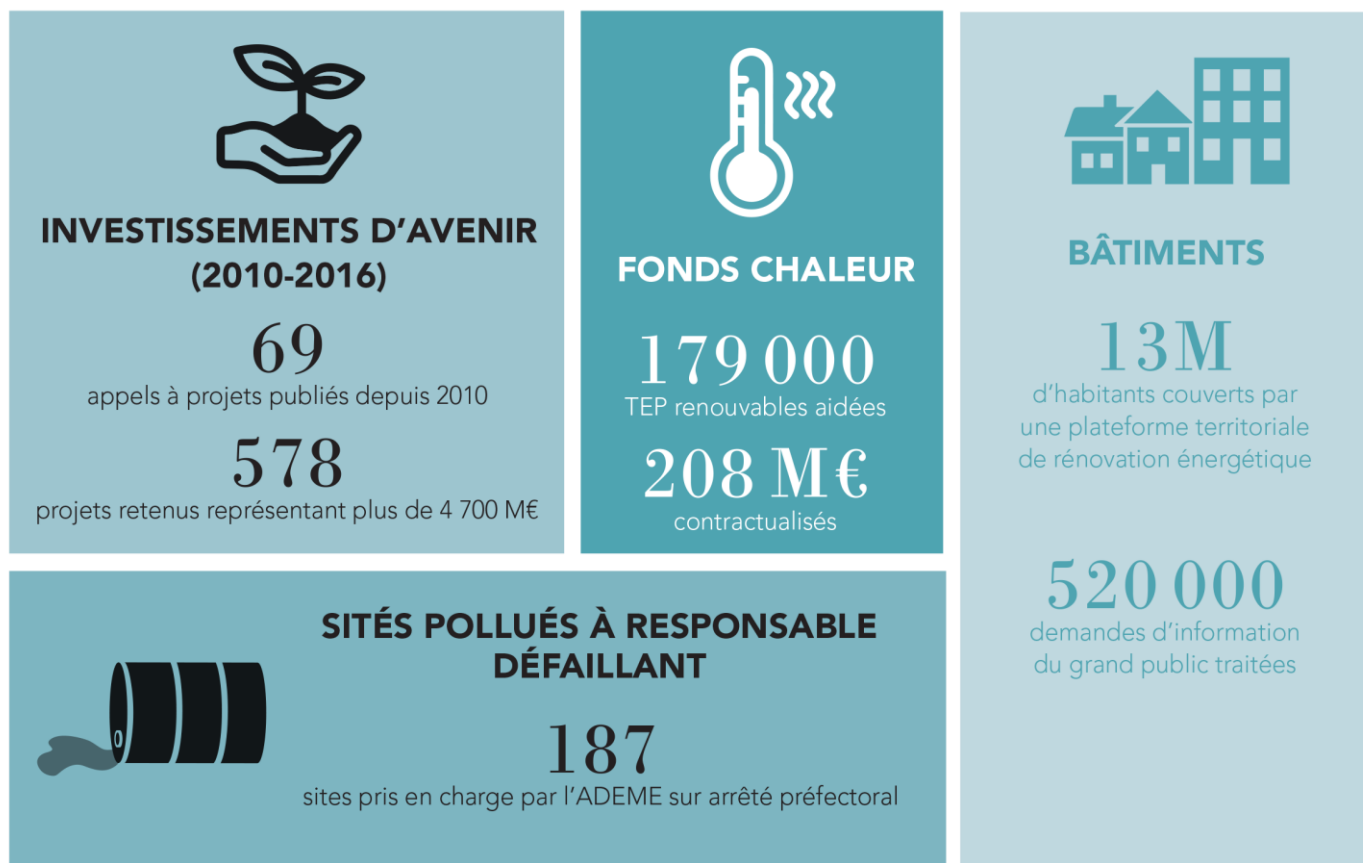
Dans l'habitat, grâce aux Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique et aux Espaces Info Energie, les territoires s'organisent pour accompagner les ménages dans l'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Exporter le savoir-faire français à l'international

L'ADEME s'est impliquée activement dans la COP22 afin de poursuivre la dynamique impulsée par l'Accord de Paris en 2015. Plusieurs projets dont elle est partenaire ont été présentés, qu'il s'agisse du programme « **Bâtiments bas-carbone en climats chauds et tropicaux** » lancé dans le cadre de l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, **de l'initiative ACT visant à évaluer à l'échelle mondiale l'alignement de la stratégie des entreprises nationales et internationales avec une économie décarbonée à venir, ou des premiers trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée.**

L'expertise de l'Agence, notamment en matière de performance environnementale de la construction et d'efficacité énergétique, et les savoir-faire français ne connaissent pas de frontières.

Les chiffres clé 2016





AIDES ATTRIBUÉES

334 M€

d'aides à l'investissement
et au fonctionnement

1206

aides à la décision



CONTRACTUALISATIONS

108 M€

contractualisés avec les
Régions et les Départements



R&D

141

projets de R&D et 52 thèses pour
un montant 28,6 M€



DÉCHETS

51%

de la population couverte par
des programmes territoriaux
ambitieux en matière de
prévention, de gestion des
déchets et d'économie circulaire

684 000 T

de déchets triés, recyclés,
revalorisés

FORMATION ET INFORMATIONS DES PUBLICS



3260

personnes formées par l'ADEME

10100

participants aux manifestations
organisées ou co-organisées



INTERNATIONAL

25

opérations menées dans le
cadre d'accords bilatéraux ou de
partenariats internationaux



TERRITOIRES

452

actions soutenues en matières
de gaspillage alimentaire

Téléchargez le rapport annuel ADEME 2016 : <https://faits-marquants-2016.ademe.fr/>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](mailto:Service.de.presse@ademe.fr)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr ou suivez-nous sur @ademe